

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 17/05/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : 24

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO

Représentés: Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO

Présents non votants :

Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents: Claudine BOUSQUET

Objet: Décision Modificative n° 1

Afin d'ajuster les comptes sur le résultat de fonctionnement votés lors du budget 2017, Monsieur le Président propose à l'Assemblée la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		33 402.00
6411	Rémunération principale titulaires	33 402.00	
TOTAL :		33 402.00	33 402.00

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à voter les transferts de crédits indiqués ci-dessus et à signer tous documents relevant de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical autorise Monsieur le Président à voter les transferts de crédits indiqués ci-dessus et à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

